



Vous présente

Bénévo'Lab
la recherche pour tous

BOURSE DE RECHERCHE

Appel à candidatures 2024

« Ouverture de nouvelles structures d'accueil de demandeurs d'asile : quels déterminants de l'acceptabilité sociale et des dynamiques locales à l'égard de ces nouveaux arrivants ? »

Avec le soutien de la Croix-Rouge française



Présentation

La **Fondation Croix-Rouge française** est une fondation reconnue d'utilité publique dédiée au soutien à la recherche en sciences humaines et sociales. Son objectif est de contribuer à améliorer l'action dans les secteurs humanitaire et social, en finançant et en accompagnant des projets de recherche, en France et dans le monde, et en développant des collaborations avec les institutions académiques.

La Fondation soutient des chercheurs francophones indépendants par l'attribution de bourses de recherche sur appels à candidatures, et les accompagne depuis la conception de leur projet de recherche, en lien avec les besoins des acteurs de terrain, jusqu'à la mise en valeur de leurs travaux et la promotion de leurs idées. Ces appels portent sur les **thématiques de recherche** et les **territoires francophones** suivants.



Santé et épidémies

Comprendre les situations et besoins sanitaires des populations, prendre en compte les dimensions socioculturelles de l'accès aux soins.



Migrations et déplacements

Mieux cerner l'origine et les sources de migrations, les stratégies et vécus des exilés, et la pertinence de la réponse humanitaire.



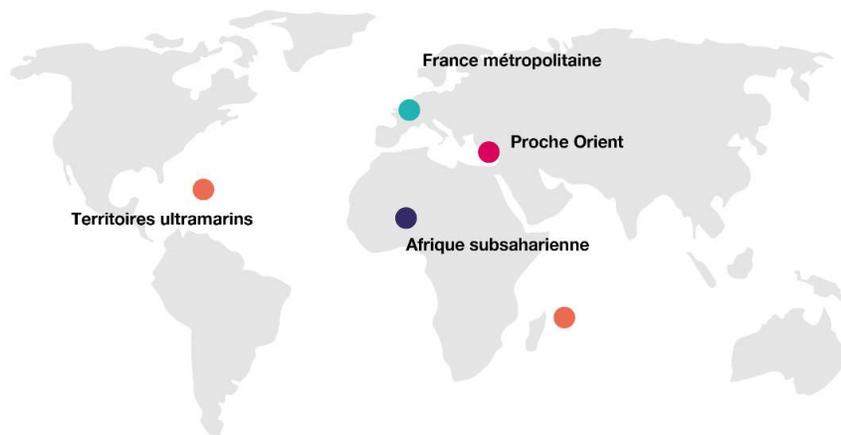
Risques et catastrophes

Étudier les causes de fragilité des populations, la pertinence de leur préparation, leur perception des risques ainsi que les réponses humanitaires innovantes expérimentées.



Une thématique transversale : la transition humanitaire

Anticiper et répondre aux enjeux liés aux mutations que connaît actuellement le secteur humanitaire, dans le but d'étudier ces changements majeurs dans les modèles opérationnels, les nouveaux partenariats, ou encore la reconfiguration du rôle des acteurs.



Appel « Ouverture de nouvelles structures d'accueil de demandeurs d'asile : quels déterminants de l'acceptabilité sociale et des dynamiques locales à l'égard de ces nouveaux arrivants ? »

avec le soutien de la Croix-Rouge française

Initiative dédiée à la recherche dans les champs de l'action humanitaire et de l'action sociale, la Fondation Croix-Rouge française porte la volonté de la Croix-Rouge française de s'engager dans un effort d'analyse des fragilités et des réponses des acteurs, d'anticipation des besoins des populations vulnérables en France, en Afrique et au Moyen-Orient, et d'accompagnement de nouveaux modèles opérationnels.

A ce titre, la Fondation Croix-Rouge française conduit depuis 2020 et avec le soutien de la **Croix-Rouge française** le programme « **bénévo'Lab** », qui propose à tous les bénévoles et salariés de la Croix-Rouge française de bénéficier d'un soutien technique et scientifique pour répondre à des questions ou difficultés opérationnelles rencontrées lors des missions Croix-Rouge. Chacun dans l'action n'a pas toujours le temps ou le recul nécessaire pour mener seul une réflexion sur son action, les problèmes qu'il rencontre. C'est pourquoi la Fondation Croix-Rouge propose d'associer, pendant une année, un spécialiste universitaire expert de la question soulevée, en lien constant et direct avec le bénévole ou salarié et ses missions.

Au terme de l'appel à propositions lancé cette année auprès de tous les bénévoles et salariés de la Croix-Rouge française, un projet proposé par une bénévole et portant sur le thème de l'acceptabilité sociale et des dynamiques locales autour des projets d'ouverture de nouvelles structures d'accueil de demandeurs d'asile a été retenu. Le présent appel est donc tiré de la proposition initiale de cette bénévole, et de sa participation active à sa rédaction aux côtés de la Fondation. Celui-ci attribuera **une bourse de recherche individuelle de 12 mois**.

Pour que, à travers cette bénévole, les femmes et les hommes engagés au quotidien sur le terrain bénéficient de l'expérience et des résultats de la recherche, et que leur action au service des plus vulnérables en soit renforcée, il est attendu que le lauréat de cet appel conduise ses travaux en lien direct avec la bénévole à l'origine de ce projet.

Thématique et zone géographique de recherche

Témoin de la détresse et des vulnérabilités des personnes ayant fui leur pays, la Croix-Rouge française agit pour accueillir et accompagner les personnes migrantes conformément à son principe d'Humanité.

Ainsi, dans le cadre de ses activités, la Croix-Rouge française est amenée à ouvrir des établissements proposant un accompagnement et un hébergement aux demandeurs d'asile et aux personnes bénéficiant d'une protection internationale. Aujourd'hui, l'association gère sur l'ensemble du territoire hexagonal et ultramarin plus d'une quarantaine d'établissements, parmi lesquels des Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), des Hébergements d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA) et des Centres provisoires d'hébergement (CPH).

Quel que soit le contexte géographique (urbain, périurbain, rural), l'ouverture de ces structures génère, dans certains cas, des appréhensions de la part d'une diversité de parties prenantes (riverains, élus, commerçants...), voire des réactions violentes qui rendent de plus en plus compliquée l'action des volontaires de la Croix-Rouge française et de tous les acteurs associatifs engagés pour accueillir et accompagner les exilés en France.

La polarisation de plus en plus forte de l'opinion publique fait écho par ailleurs à un niveau d'hospitalité en France relativement bas comparativement à des pays de même profil, qui n'est pas strictement proportionné à l'ampleur du phénomène restant dans l'Hexagone bien en-deçà des enjeux migratoires auxquels sont confrontés d'autres pays comme l'Allemagne ou l'Espagne¹. Cette opinion négative vis-à-vis de l'accueil des personnes migrantes, qui se mue parfois en colère faute d'espaces de dialogue neutres (non politisés) pour aborder ces questions, découle en partie d'une méconnaissance du phénomène migratoire². Aussi, ces actions coup de poing et médiatiques, et l'exacerbation des discours xénophobes et radicaux³ masquent la progression globale de la tolérance⁴. Le cas français semble en effet marqué par une situation paradoxale, partagé entre une récalcitance assez majoritaire, couplée toutefois à une sensibilité certaine envers les situations de guerre et de misère. L'Enquête IFOP « Le Regard Des Français Sur L'immigration » publiée le 16 juin 2023 montre en effet que « 65% des personnes interrogées considèrent que notre pays compte déjà beaucoup d'étrangers et accueillir des immigrants supplémentaires n'est pas souhaitable », et en même temps « cette enquête met en exergue un "esprit solidaire" concernant l'immigration : une nette majorité de Français (60%) estimant en effet que c'est le devoir de la France d'accueillir des migrants qui fuient la guerre et la misère. »⁵

Ce phénomène est aussi observé ailleurs en Europe, comme au Pays-Bas par exemple, où « des actions d'opposition menées par des résidents locaux contre l'implantation de centres d'accueil pour demandeurs d'asile ont donné l'impression d'une résistance forte et généralisée dans la sphère publique », alors que des

¹ Migrant Acceptance Index de Gallup – Enquête de 2017

² Tribune de François Héran « « Le débat public sur l'immigration en France est en décalage complet par rapport aux réalités de base » - Le Monde – 08/11/2022

³ Indice longitudinal de tolérance de la CNCDH - 2023

⁴ « La tolérance [en France] atteint un taux record (même si elle s'accompagne d'une radicalisation). [...] La hausse du niveau de tolérance n'empêche pas une augmentation régulière du nombre de crimes, délits et contraventions à caractères racistes depuis 2017. » In Hoibian S., Lemaire E., Taboury S., Brice-Mansencal L., Forcadell E., De Chambost De Lepin N. (Crédoc), CROIX-ROUGE FRANÇAISE, « Crises : sommes-nous en capacité de les affronter ? Le rapport sur la résilience de la société française », Édition 2023, Paris, mai 2023, pp. 139-140.

⁵ <https://www.ifop.com/publication/le-regard-des-francais-sur-limmigration-3/>

enquêtes représentatives menées auprès des résidents à proximité de quatre de ces centres ont finalement montré « *une volonté étonnamment élevée* » de les voir s'ouvrir, « *contrairement à l'opinion publique généralement supposée* »⁶.

Dans le même sens, le rapport de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne paru en 2016 sur l'impact de la « *crise de l'asile sur les communautés locales* » dans plusieurs pays européens⁷ souligne que « *la population locale réagit différemment à la crise de l'asile* » : « *des réactions très positives, qui se traduisent notamment par un niveau très élevé de bénévolat, vont de pair avec des réactions négatives, notamment des protestations et des attaques contre les réfugiés.* »⁸

Les municipalités sont « *préoccupées par les réactions négatives, ce qui semble entraver leur volonté de coopérer avec la société civile dans certains cas* », les protestations de la population locale parvenant parfois à « *empêcher la construction de centres pour les demandeurs d'asile* », et conduisant à des cas de crimes de haine et d'incendies criminels, observés en Allemagne et en Autriche notamment⁹.

Dans le même temps, le rapport fait état d'attitudes et réactions positives de la population locale dans la plupart des localités face à l'afflux de demandeurs d'asile, qui se traduisent par un nombre élevé de bénévoles et d'initiatives mises en place pour soutenir l'accueil et l'intégration des demandeurs d'asile et des réfugiés. « *Ces initiatives émanent des municipalités, de la société civile ou de groupes de bénévoles indépendants, et offrent souvent un soutien à l'apprentissage de la langue, une aide aux devoirs pour les élèves ou même des informations générales sur le pays, comme l'initiative Welcome2Sweden de la Croix-Rouge suédoise.* »¹⁰

Ce contexte, et plus globalement le traitement social, politique et médiatique de la question migratoire par les pays occidentaux, invite les chercheurs en sciences sociales à interroger depuis plusieurs décennies des « *concepts anciens qui sont au fondement même de nos sociétés* »¹¹, à la manière des travaux de Jacques Derrida

⁶ ZORLU A., Attitudes toward Asylum Seekers in Small Local Communities, International Migrations, Volume 55, Issue 6, December 2017, pp. 14-36.

⁷ Ce rapport examine « *l'impact de la crise de l'asile sur les communautés locales dans sept États membres de l'Union européenne (UE), à savoir l'Autriche, la Bulgarie, la Grèce, l'Allemagne, la Hongrie, l'Italie et la Suède. Pour chacun de ces États membres, deux localités ont été sélectionnées et des exemples ont été fournis concernant les questions liées à l'impact de la crise sur les communautés locales. Les localités et les villes couvertes par le rapport ont été sélectionnées en raison de la mesure dans laquelle elles ont été affectées par les nouvelles arrivées de demandeurs d'asile. Elles présentent une variété d'exemples différents en termes de position géographique, de taille de la population, d'afflux de demandeurs d'asile et de défis à relever pour faire face aux afflux de demandeurs d'asile.* » In European Union Agency for Fundamental Rights, *Thematic focus: Impact of the asylum crisis on local communities*, Juillet 2016 <https://fra.europa.eu/fr/content/thematic-focus-impact-asylum-crisis-local-communities>

⁸ Ibid.

⁹ Citant le site web « Mut gegen rechte Gewalt » (courage contre la violence de droite), le rapport de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne relève que le nombre d'incendies criminels contre des foyers de réfugiés en Allemagne s'élève à 90, dont cinq en Bavière, en 2016.

¹⁰ European Union Agency for Fundamental Rights, *Thematic focus: Impact of the asylum crisis on local communities*, Juillet 2016 <https://fra.europa.eu/fr/content/thematic-focus-impact-asylum-crisis-local-communities>

¹¹ SANDERS H., SOMMER-HOUDEVILLE T., « L'accueil des migrants à l'échelle locale : stratégies des acteurs institutionnels et associatifs », *Migrations Société*, 2023/4, n° 194, éd. Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales, pp. 15-25

sur « l'hospitalité inconditionnelle » ou plus récemment ceux de Michel Agier pour « *repenser l'hospitalité* »^{12 13}.

Concernant l'acceptabilité sociale de l'ouverture de nouveaux centres d'accueil et d'hébergement de demandeurs d'asile, des études pointent l'importance d'une part du contact entre ces personnes hébergées et la population locale, et d'autre part de l'information délivrée à cette dernière par les responsables publics et de ces centres.

De nombreuses recherches ont testé et vérifié « l'hypothèse du contact », qui postule que les possibilités de contact et la simple exposition à différents groupes ethniques au niveau du voisinage peuvent réduire les soupçons à l'égard de ces groupes, réduisant ainsi les préjugés et les attitudes négatives¹⁴. A titre d'exemple, des recherches conduites aux Pays-Bas décrivent l'adaptation des attitudes au fil du temps, et montrent que dans les quartiers où un centre pour demandeurs d'asile est déjà établi, les objections générales des résidents locaux à l'égard de ces centres diminuent. « *Le contact avec un sujet qui était auparavant perçu comme une menace permet de réduire les craintes diffuses et plutôt vagues de l'inconnu.* »¹⁵ Des conclusions similaires ont été faites dans différents contextes, comme aux Etats Unis, où « *les citoyens américains à proximité locale de réfugiés précédemment installés reconnaissent que les menaces présumées pour la sécurité peuvent être exagérées* »¹⁶, ou encore en Autriche¹⁷ ou à Berlin où l'exposition aux demandeurs d'asile est négativement corrélée au vote d'extrême droite, apportant un soutien à la « *théorie du contact* »¹⁸.

¹² AGIER M. (2018) *L'étranger qui vient. Repenser l'hospitalité*, Seuil, 156 p.

¹³ Voir aussi :

JOVELIN E., « L'opinion publique face à l'accueil des demandeurs d'asile en France. Contribution à une sociologie de l'(in)hospitalité ». In. Béatrice Muller éd., *Accueil et accompagnements d'étrangers primo-arrivants. Les coulisses des processus d'intégration*. Champ social, 2022, pp. 159-186

BRUGERE F. et LE BLANC G. *La fin de l'hospitalité*, Flammarion, 2017, p. 201.

GOTMAN A., *Le sens de l'hospitalité. Essai sur les fondements sociaux de l'accueil de l'autre*, PUF, 2001, p. 33.

¹⁴ Voir notamment :

Allport, G. W. (1954). *The Nature of Prejudice*. New York: Basic Books.

Forbes, H. D. (1997). *Ethnic Conflict: Commerce, Culture, and the Contact Hypothesis*. New Haven and London: Yale University Press.

Oliver, J. E. and Wong, J. (2003). Intergroup prejudice in multiethnic settings. *American Journal of Political Science*, 47, 567 – 582.

Wagner, U. et al. (2006). Prejudice and minority proportion: contact instead of threat effects. *Social Psychology Quarterly*, 69, 380 – 390.

Weins, C. (2011). Gruppenbedrohung oder Kontakt? *KZfSS Kölner Zeitschrift Für Soziologie Und Sozialpsychologie*, 63, 481 – 499.

¹⁵ Lubbers, M., Coenders, M. and Scheepers, P. (2006). Objections to asylum seeker centres: individual and contextual determinants of resistance to small and large centres in the Netherlands. *European Sociological Review*, 22, 243 – 257.

¹⁶ Ferwerda, J., Flynn, D. J. and Horiuchi, Y. (2017). Explaining opposition to refugee resettlement: the role of NIMBYism and perceived threats. *Science Advances*, 3 (9), e1700812.

¹⁷ Steinmayr, A. (2021). Contact versus exposure: refugee presence and voting for the far-right. *The Review of Economics and Statistics*, 103 (2), 310 – 327.

¹⁸ Pettrachin, A. et al. (2023). Did exposure to asylum seeking migration affect the electoral outcome of the 'Alternative für Deutschland' in Berlin? Evidence from the 2019 European elections. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 49, 576 – 600.

Une étude récente menée sur deux centres d'accueil pour demandeurs d'asile à Augsburg, en Allemagne, démontre que la possibilité de se percevoir et de se rencontrer « *en tant que voisins* » s'avère « *cruciale pour lutter contre une politique de malaise et de fermeture morale au quotidien* »¹⁹. D'où l'importance de la création d'« *espaces de rencontre* » temporaires et permanents dans et autour des centres. Si la proximité ne suffit pas à créer des « *rencontres significatives* »²⁰, les espaces quotidiens peuvent néanmoins jouer un rôle important en permettant des « *négociations prosaïques* » entre les personnes et sont les principaux sites de négociation des différences²¹. « *Les lieux de remise en question ou de transgression culturelle imperceptible sont particulièrement efficaces, des espaces qui [placent] des personnes d'origines différentes dans de nouveaux contextes où l'engagement avec des étrangers dans une activité commune perturbe l'étiquetage facile de l'étranger comme ennemi et initie de nouveaux attachements* »²². Cela implique que ce n'est pas tant un type d'espace spécifique qui facilite une rencontre significative, mais « *un espace qui encourage la reconnaissance individuelle plutôt que catégorielle des personnes, perturbant ainsi les processus de stéréotypage* »²³.

D'autres recherches montrent une corrélation certaine entre les efforts d'information et l'acceptabilité sociale des centres d'accueil et d'hébergement pour demandeurs d'asile. Ces centres sont parfois perçus par la population locale comme des espaces institutionnels caractérisés par « *l'attention et le contrôle* »²⁴. La recherche récente de Zill, Van Liempt et Spierings sur deux centres d'accueil de demandeurs d'asile à Augsburg, en Allemagne, montre qu'en conséquence les habitants des deux quartiers étudiés percevaient les demandeurs d'asile comme une population institutionnalisée ayant besoin à la fois de protection et d'une gouvernance stricte. Cette perception a empêché les résidents locaux d'entrer dans un des centres, « *arguant qu'ils ne savaient pas si l'entrée était autorisée ou non. D'autres estimaient que le centre constituait un espace privé et que le fait d'y entrer constituerait une violation de la vie privée des demandeurs d'asile* »²⁵. Cela illustre comment « *le manque d'informations fait du centre un espace ambigu, influençant les perceptions sur ce que l'on peut ou ne peut pas faire* »²⁶.

¹⁹ ZILL M., VAN LIEMPT I., SPIERINGS B., « Living in a 'free jail': Asylum seekers' and local residents' experiences of discomfort with asylum seeker accommodation », *Political Geography*, Volume 91, 2021, 102487.

²⁰ G. Valentine, Living with difference: Reflections on geographies of encounter, *Progress in Human Geography*, 32 (3) (2008), pp. 323-337.

²¹ A. Amin, Ethnicity and the multicultural city: Living with diversity, *Environment & Planning A*, 34 (6) (2002), pp. 959-980.

²² Ibid.

²³ ZILL M., VAN LIEMPT I., SPIERINGS B., « Living in a 'free jail': Asylum seekers' and local residents' experiences of discomfort with asylum seeker accommodation », *Political Geography*, Volume 91, 2021, 102487.

²⁴ L. Malkki, News from nowhere. Mass displacement and globalized "problems of organization", *Ethnography*, 3 (3) (2002), p. 353.

²⁵ ZILL M., VAN LIEMPT I., SPIERINGS B., « Living in a 'free jail': Asylum seekers' and local residents' experiences of discomfort with asylum seeker accommodation », *Political Geography*, Volume 91, 2021, 102487.

²⁶ Le témoignage suivant illustre bien les conséquences du manque d'information, et révèle également un sentiment de peur lié aux discours nationaux sur les dangers de l'immigration et en particulier des demandeurs d'asile masculins : « *Je ne sais même pas si l'on est autorisé à [entrer dans le centre]. Doit-on y entrer en tant que personne privée, en tant que femme ? Nous voulions donner des vêtements, nous voulions les apporter là-bas. [...] Mais nous ne l'avons finalement pas fait, parce que*

Le rapport de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne paru en 2016 sur l'impact de la « *crise de l'asile sur les communautés locales* » dans plusieurs pays européens conclut à la nécessité « *d'accroître les efforts dans le domaine de la fourniture d'informations à la population locale vivant déjà dans les zones touchées par les nouveaux arrivants* »²⁷, par exemple via des campagnes de sensibilisation. « *De nombreuses municipalités n'informent pas activement la population locale du nombre, de la structure et de la situation des réfugiés arrivant dans les régions, presque aucune campagne d'information n'ayant été signalée et seulement un nombre limité d'informations via des communiqués de presse, des initiatives d'ONG ou des informations fournies par le biais de sites web.* »²⁸

Des exceptions notables sont à signaler, avec des impacts positifs. En Allemagne, les efforts ont été accrus pour informer le grand public sur les centres d'hébergement prévus. Il s'agit notamment d'organiser des événements d'information du public afin de contrer les protestations croissantes contre l'hébergement des réfugiés, ce qui reflète également une approche plus transparente de l'administration locale. « *Chaque fois qu'un nouveau centre d'hébergement de réfugiés a été créé, le district de Harburg (Allemagne) a invité la population locale à des réunions d'information publique, au cours desquelles les gens ont été informés de tous les détails et ont pu poser des questions.* »²⁹ À Munich, des informations sur l'hébergement des réfugiés et les événements d'information sont disponibles sur le site web de la ville, où figurent également les coordonnées pour toute question relative à la question des réfugiés. La ville de Göteborg, en Suède, invite également la population locale à des réunions d'information chaque fois qu'une décision d'établir un nouveau logement est prise. Autre exemple, en Belgique la Croix-Rouge organise beaucoup d'évènements d'intégration de ses centres d'accueil dans leur environnement : « *nos centres sont des lieux de rencontres, des lieux vivants, et nos portes sont ouvertes. Nous organisons ou participons régulièrement à des événements locaux, culturels et sportifs. Ces moments d'échanges entre demandeur-se-s d'asile et population locale favorisent l'intégration des centres et de leurs résident-e-s dans leur commune d'accueil. Ils cultivent aussi l'ouverture et le vivre ensemble.* »³⁰ En France, la Croix-Rouge française développe aussi ce type d'initiatives visant à recréer des espaces de dialogue dans l'espace public, à sensibiliser à la réalité de l'expérience migratoire, ou encore à réaliser des actions de médiation à destination des personnes accompagnées et des riverains.

Les conséquences de la polarisation des sociétés sur la question migratoire interrogent le rôle et les pratiques des associations et organisations humanitaires, en

nous ne savions pas si nous avons le droit d'entrer, si nous devons le faire. Il n'y a pas assez de... Je ne sais pas ... d'informations sur ce que l'on peut faire et ce que l'on ne peut pas faire. » In ZILL M., VAN LIEMPT I., SPIERINGS B., « Living in a 'free jail': Asylum seekers' and local residents' experiences of discomfort with asylum seeker accommodation », *Political Geography*, Volume 91, 2021, 102487.

²⁷ European Union Agency for Fundamental Rights, *Thematic focus: Impact of the asylum crisis on local communities*, Juillet 2016 <https://fra.europa.eu/fr/content/thematic-focus-impact-asylum-crisis-local-communities>

²⁸ Ibid.

²⁹ Ibid.

³⁰ <https://accueil-migration.croix-rouge.be/sensibiliser/>

France et dans le monde, les conditions dans lesquelles elles peuvent continuer leur action auprès des migrants, et selon quels rapports avec les autorités.³¹ Aussi, peu de recherches sociologiques ou géographiques ont été consacrées en France à la perception par les habitants des centres d'accueil de demandeurs d'asile, et aux liens entre ces centres et leur environnement, en particulier dans les territoires non métropolitains.³² « *Si de nombreux travaux ont montré comment l'accueil était produit par des politiques publiques à différentes échelles (européenne, nationale et locale), peu de recherches ont abordé la production de l'accueil par le territoire* », or « *installer une structure d'hébergement pour demandeurs d'asile dans un territoire, c'est inscrire son activité et ses acteurs dans ses dynamiques et son organisation sociospatiale.* »³³

L'objectif de l'appel est de permettre la compréhension des causes des difficultés rencontrées par la Croix-Rouge française lors de l'ouverture de nouvelles structures d'accueil de demandeurs d'asile en France, les différents facteurs affectant leur acceptabilité sociale, ainsi que les leviers pour susciter de l'adhésion et une hospitalité. *Quels sont les critères (socio-économiques, culturels, politiques...) affectant l'acceptabilité des populations et autorités locales par rapport à l'installation d'établissements destinés à accueillir et héberger des demandeurs d'asile ? En conséquence, sur quels critères a priori fonder le choix du site d'ouverture d'un nouveau centre d'accueil ?*

La Croix-Rouge française opère plus d'une quarantaine d'établissements accueillant des exilés sur le territoire. La compilation de données concernant l'ancrage local de ces structures, associée au recensement des incidents ainsi qu'à des entretiens avec les responsables de ces centres, bénévoles, autorités locales, riverains, pourraient permettre d'éclairer les raisons de la variabilité de l'acceptabilité sociale de ces structures d'accueil. Aussi, un travail ethnographique portant sur l'ouverture d'une nouvelle structure permettrait par ailleurs de suivre dans le temps l'effet des différents critères affectant cette acceptabilité.

La recherche devra permettre de répondre à ces objectifs afin de contribuer au développement d'actions de médiation et de sensibilisation des habitants des communes susceptibles d'accueillir l'ouverture de structures d'accueil pour demandeurs d'asile, dans le but de générer une dynamique locale vertueuse et de renforcer l'acceptabilité et l'impact positif de la création de ces structures. A l'instar de la « théorie du contact », la recherche pourra s'intéresser aux conditions de possibilité du contact. La mise en relation suppose en effet des préconditions ou, a minima, repose sur un contexte favorisant, au-delà même de l'existence préalable d'autres structures d'accueil. *A quelles conditions les centres d'accueil nouvellement ouverts suscitent-ils l'adhésion ou le rejet de la population locale ? Quels sont les leviers actionnables par les bénévoles de la Croix-Rouge française en amont de*

³¹ « Migration et nationalismes: quelle voie pour les ONG ? », *Alternatives humanitaires*, n° 18, novembre 2021.

³² A noter tout de même : William Berthomière, Julie Fromentin, David Lessault, Bénédicte Michalon et Sarah Przybyl, « L'accueil des exilés dans les espaces ruraux en France : orientations nationales et déclinaisons locales d'une politique de dispersion », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 36 - n°2 et 3 | 2020, 53-82.

³³ R. ARFAOUI, « Ce que le territoire fait à l'accueil, ce que l'accueil fait au territoire. Une géographie de l'asile dans le territoire ambertois », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 36, no. 2-3, 2020, pp. 107-135.

l'ouverture d'une structure d'accueil de demandeurs d'asile afin de favoriser son acceptabilité sociale et susciter de l'adhésion et une hospitalité ?

Zone géographique de recherche

La recherche aura lieu en **France**.

Conditions de candidature

Les financements accordés par cet appel de la Fondation Croix-Rouge française ont pour objectif de couvrir le coût de recherches dans le cadre de projets individuels. Toutefois, chaque candidat est libre d'impliquer d'autres personnes s'il le juge nécessaire pour la réalisation de la recherche. Le cas échéant, celui-ci fournira les CV et une présentation des tâches allouées à ces personnes.

Seules les personnes rassemblant les conditions suivantes peuvent candidater :

- être titulaire d'un doctorat (doctorat français, PhD ou doctorat étranger de niveau équivalent) dans le champ des sciences humaines et sociales (en particulier en sociologie, anthropologie, démographie, géographie, science politique, économie, histoire, philosophie, psychologie, relations internationales, santé publique, sciences de l'environnement, etc.) ;
- justifier une disponibilité minimum de 6 mois durant l'année consacrée à la recherche ;
- contribuer à faire avancer la recherche sur les thèmes ou zones géographiques prédéfinies par la Fondation ou avoir des publications dans d'autres domaines démontrant des capacités à mener des recherches de qualité.

Les futurs docteurs sont autorisés à candidater à la condition de fournir une attestation de l'école doctorale certifiant que la soutenance aura lieu avant le **30 juin 2024**.

Il n'existe pas de condition de nationalité.

Tout chercheur rassemblant les conditions présentées ci-dessus, qu'il soit titulaire de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) ou non, peut candidater.

Dans le cas de la sélection d'un projet porté par un chercheur titulaire, la collaboration sera formalisée par la signature d'une convention partenariale entre la Fondation et la tutelle du laboratoire d'affiliation du lauréat. Les éventuels frais de gestion inclus dans le budget prévisionnel fourni par le porteur de projet au moment de la candidature ne doivent pas excéder 8 % du montant de la bourse.

Les projets présentant une approche pluridisciplinaire sont vivement encouragés.

D'une manière générale, les candidats doivent :

- présenter leur projet de recherche en langue française ;

- être présentés par un établissement de recherche ou académique ;
- motiver la candidature (intérêt de la recherche envisagée) ;
- prendre connaissance des conditions d'attribution et des modalités d'utilisation des financements alloués par la Fondation telles que définies dans ce document ;
- candidater conformément aux paragraphes détaillés ci-après **avant le 2 juin 2024 à minuit (heure de Paris)**.

La Fondation Croix-Rouge française soutient les chercheurs réfugiés, qu'ils soient francophones ou non, et dans le cadre de dispositifs d'accueil tels que le programme PAUSE. La lettre de soutien du responsable de chaque organisme de recherche impliqué dans le projet (voir « Formulaire de candidature » plus loin) doit mentionner dans ce cas l'engagement du laboratoire d'accueil du chercheur réfugié à l'aider à soumettre les rapports d'avancement ainsi que les livrables finaux attendus dans le cadre de la recherche en français.

Dépôt de candidature

La gestion des candidatures est assurée par la Fondation, au moyen d'une plateforme en ligne accessible sur son site (www.fondation-croix-rouge.fr). Après la création de son compte, le candidat accède à son espace personnel depuis lequel il peut postuler aux différentes bourses de recherche proposées puis suivre l'évolution de sa/ses candidature.s.

Formulaire de candidature

Le candidat renseigne un formulaire de saisie constitué de blocs d'informations relatives à son profil (formation, parcours et situation professionnelle) et son projet (intitulé, revue de littérature, objectifs, problématique, enjeux et intérêts scientifiques et sociaux, méthodologie envisagée, calendrier, etc.), jusque dans l'évaluation des risques sécuritaires et éthiques qui y sont associés, et joint les pièces suivantes :

1. un CV actualisé détaillant son parcours universitaire et professionnel, le cas échéant le CV de chaque personne impliquée dans la réalisation de la recherche ;
 - *pour les candidats titulaires de l'ESR uniquement* : une attestation de l'organisme scientifique d'affiliation certifiant le poste et les fonctions du candidat ;
 - *pour les candidats non titulaires uniquement* : la copie du diplôme de doctorat certifiée conforme et visée par l'école doctorale, et du rapport de soutenance de thèse ;
 - *pour les futurs docteurs uniquement* : une attestation de l'école doctorale certifiant que la soutenance aura lieu avant le **30 juin 2024** ;
2. une lettre de motivation ;
3. un justificatif de domicile ;
4. un chronogramme détaillé des étapes clés du projet de recherche ;
5. une lettre de soutien du responsable de chaque organisme de recherche impliqué dans le projet ;

6. un formulaire d'autoévaluation des risques éthiques liés au projet de recherche ;
7. un budget prévisionnel (*pour les candidats titulaires de l'ESR uniquement*) ;
8. une lettre de référence (optionnel).

Les candidatures en ligne seront ouvertes **du 15 avril 2024 au 2 juin 2024 à minuit (heure de Paris)**. A cette date aucune pièce complémentaire aux dossiers ne sera acceptée. Tout dossier incomplet entrainera le rejet automatique de la candidature. Si toutes les informations ont été renseignées (champs obligatoires saisis), le candidat peut valider sa candidature et ainsi soumettre son dossier à évaluation, dont il sera tenu informé des résultats.

Processus d'évaluation et de sélection

Les dossiers de candidature sont évalués par des membres du Conseil d'administration (CA), du Conseil scientifique (CS), des experts associés, des lauréats des Prix de recherche honorifiques et l'équipe de la Fondation. Sur la base de ces différentes évaluations, un comité de sélection, incluant des représentants du partenaire de l'appel, établit une proposition de sélection soumise à la gouvernance de la Fondation, qui procède enfin à la sélection finale. Les résultats sont communiqués par mail à tous les candidats au lendemain de cette sélection, soit le **3 juillet 2024**.

Modalités du soutien financier

- Dans le cadre de cet appel, la Fondation offrira à chaque lauréat :
 - une **bourse de recherche de 18 000 euros** ;
 - la possibilité de solliciter une **participation aux frais d'assurance liés au terrain** (pour un montant maximum de **500 euros**).
- De plus la Fondation propose un accompagnement et les avantages suivants :
 - un suivi scientifique et un tutorat personnalisés ;
 - un accompagnement dans la valorisation des résultats de la recherche :
 - traduction en anglais, publication sur le site de la Fondation et diffusion de l'**article scientifique** et du numéro de la série « **Pratiques & Humanités** » (sous réserve du respect des consignes de rédaction)
 - soutien pour publier dans des revues d'excellence et la revue **Alternatives Humanitaires**
 - participation aux « **Rencontres de la Fondation** » ou à d'autres événements de valorisation internationaux
 - création d'un **espace dédié à la recherche** conduite sur le site de la Fondation
 - un abonnement d'un an à la revue *Alternatives Humanitaires*
- Au-delà de ces services et de la bourse qu'elle leur attribue, la Fondation n'apporte aux lauréats aucun soutien financier ni logistique. Chaque lauréat est seul responsable de la gestion de sa logistique et de ses conditions matérielles de travail.

- Dans le cas de la sélection d'un projet porté par un chercheur titulaire, la collaboration sera formalisée par la signature d'une convention partenariale entre la Fondation et la tutelle du laboratoire d'affiliation du lauréat. La gestion du financement ainsi accordé conformément au budget prévisionnel fourni lors de la candidature (y compris la rémunération des membres de l'équipe de recherche) relève de la responsabilité du coordinateur ou de la coordinatrice du projet, qui fournira un compte-rendu budgétaire aux échéances fixées par le calendrier scientifique de la Fondation.
- Sur la base de leur appréciation du projet de recherche et de l'auto-évaluation des risques éthiques liés à ce projet et fournie par le candidat, les évaluateurs se prononcent sur la nécessité ou non de soumettre le projet de recherche à un comité d'éthique. Dans le cas où ils se prononcent en faveur d'une telle démarche, le Conseil d'administration de la Fondation attribuera la bourse de recherche sous réserve d'obtention d'un avis favorable d'un comité d'éthique par le lauréat. La recherche ainsi que le versement de la bourse ne débiteront pas, jusqu'à obtention de cet avis favorable. Dans le cas contraire où les évaluateurs ne concluent pas à la nécessité de soumettre le projet de recherche à l'avis d'un comité d'éthique, la recherche ainsi que le versement de la bourse pourront débiter à la date indiquée dans l'appel. Toutefois, la Fondation encourage vivement le lauréat à soumettre son projet à l'avis d'un comité d'éthique, et il rendra compte à la Fondation du résultat de ses démarches dans son 1er rapport d'étape.
- La Fondation procède au versement de la bourse en 4 fois : 3 versements de 5 000 euros, dont le premier intervient après confirmation expresse par le Lauréat, par tout moyen écrit, du démarrage de ses travaux de recherche, et un solde de 3 000 euros à la remise des livrables finaux.
- Le versement de la seconde et troisième tranche de la bourse dépend de la volonté expresse du Lauréat à poursuivre son travail de recherche, dans les conditions visées dans la Convention de recherche, en envoyant les deux rapports d'étape aux dates convenues. De même, à défaut de présentation par le Lauréat des deux publications (article scientifique et fiche préparatoire au « Pratiques & Humanités ») et du rapport final de recherche, même si les deux rapports d'étape ont été fournis, il sera mis fin au versement de la bourse, la Fondation se réservant le droit de demander le remboursement de tout ou partie de la bourse d'ores et déjà versée.
- Au cas où survient un évènement qui constitue un cas de force majeure ou un évènement visé dans la liste ci-dessus, les obligations des Parties seront automatiquement suspendues et prorogées d'une durée égale au retard résultant de cette survenance. La suspension sera notifiée par la Partie la plus diligente, qui précisera la durée prévisible de cette suspension. On entend par cas de force majeure tout évènement imprévisible, irrésistible et indépendant de la volonté des Parties. Sont contractuellement considérés comme causes d'exonération un/des évènements suivants, susceptibles par leur gravité de modifier le contexte de la recherche, qui surviendrait(en)t dans le ou les pays de recherche pressenti(s), même s'ils ne répondent pas à la définition de la force majeure et sans qu'il soit besoin de l'établir : révolution, émeutes, guerre civile, guerre interétatique, attentats de masse, instabilité politique majeure, grève générale prolongée, crise économique majeure, crise financière, défaut de paiement du pays, crise bancaire avec faillite(s) bancaire(s) et fermeture temporaire des établissements financiers, catastrophe naturelle, sanitaire, industrielle, technologique, environnementale... Il sera tenu compte de différents paramètres (dont l'avis du Ministère des Affaires étrangères du pays de résidence, le

maintien ou le retrait dans le pays de recherche d'ONG transnationales, du CICR, d'agences de l'ONU).

Obligations

- Tout chercheur sélectionné s'engage à respecter les présentes obligations, telles que définies dans la convention d'attribution de financement de la Fondation et ses parties annexes.
- Le lauréat s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au sein du ou des pays de recherche, notamment en ce qui concerne ses entrées et sorties sur le territoire, et à souscrire aux assurances de responsabilité civile, de couverture médicale/rapatriement en cas de déplacement à l'étranger et à toute cotisation sociale obligatoire en vigueur dans le pays de résidence.
- Le lauréat s'engage à respecter le calendrier scientifique de la Fondation concernant les échéances d'envoi des rapports d'étape et livrables finaux. Il lui sera proposé de présenter ses travaux oralement, dans le cadre d'une journée scientifique organisée par la Fondation.
- Si des articles ou ouvrages étaient publiés par le lauréat à partir de ce travail, mention serait faite de leur financement ou cofinancement par la Fondation Croix-Rouge française et ses partenaires. Réciproquement, si les travaux réalisés par le lauréat étaient diffusés ou utilisés par la Fondation ou ses partenaires, ce à quoi le lauréat consent par avance, mention serait faite des références de l'auteur qui reste propriétaire de son travail.
- Le lauréat s'engage à faire part à la Fondation de toute éventuelle situation de conflit d'intérêts.
- Il est entendu que les propos et opinions exprimés par le lauréat dans des articles ou ouvrages tirés de ce travail n'engagent que le lauréat et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Fondation Croix-Rouge française ou ses partenaires.

Calendrier

15 avril 2024	Lancement de l'appel à candidatures
2 juin 2024	Clôture des candidatures à minuit (heure de Paris)
Juin 2024	Evaluation des candidatures
2 juillet 2024	Sélection des lauréats
3 juillet 2024	Annnonce des résultats à tous les candidats

Juillet – Août 2024	Signature de la convention d'attribution du financement
1 ^{er} septembre 2024	Début des recherches
1 ^{er} septembre – 1 ^{er} décembre 2025	Fin des recherches et réception des livrables finaux (rapport final, article scientifique et synthèse)

La Fondation Croix-Rouge française traite, en sa qualité de responsable de traitement, des données personnelles vous concernant pour les besoins de l'étude et du traitement de votre dossier de candidature. L'accès à vos données personnelles est strictement limité aux personnes habilitées de la Fondation. Vous pouvez retrouver la politique de protection des données personnelles de la Fondation ici : <https://www.fondation-croix-rouge.fr/politique-protection-donnees-personnelles/>

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression sous certaines conditions, d'opposition pour motifs légitimes de vos données et du droit d'obtenir la limitation du traitement. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données et à la manière dont vous souhaitez que vos droits soient exercés après votre décès.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à l'adresse suivante : contact@fondation-croix-rouge.fr ou à l'adresse postale suivante : Fondation Croix-Rouge française au 21 rue de la Vanne – CS 90070 – 92126 Montrouge Cedex. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'autorité française de protection des données, la CNIL.

Dans le cadre du dispositif de lutte contre le financement du terrorisme et blanchiment d'argent, tout candidat sélectionné (et le cas échéant toute personne participant à la réalisation de son projet) sera soumis à vérification auprès de notre sous-traitant CSI Web.

Pour toute question au sujet de l'appel, merci de contacter :

FONDATION CROIX-ROUGE FRANÇAISE

21 rue de la vanne

CS 90070

92126 Montrouge Cedex

+33(0)1 40 71 37 90

recherche@fondation-croix-rouge.fr